

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2012 A 20 H 30

L'an 2012, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2012.

Etaients présents : M DISSOUBRAY, Maire

Mmes MAREST-LALANDE-MM TRIMOULET-BARLOT-DEJOUHET-JINGEAUD-VITTE

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Mme Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - TRANSPORTS SCOLAIRES ADDUCTION EAU POTABLE ASSAINISSEMENT :

- Approbation du compte de gestion du receveur municipal
- Adoption du compte administratif 2011
- Affectation des résultats 2011.

2 – ACHAT PHOTOCOPIEUR POUR L'AGENCE POSTALE.

3 – GERANCE DE LA BUVETTE (LICENCE IV)

4 – SERVICE ADDUCTION EAU POTABLE : Réclamations

5 – ASSOCIATION VERT & BLEU : Motion

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point :

6 – ASSOCIATIONS COMMUNALES : convention de location de la salle polyvalente

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

7 – PLANNING TENUE DU BUREAU DE VOTE : Elections présidentielles

8 – QUESTIONS DIVERSES

1 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Il ressort du résultat 2011 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	10 273,81 €
* dépenses de l'exercice	10 873,41 €
* report antérieur	2 176,57 €

Soit un excédent de fonctionnement1 576,97 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	2 735,91 €
*dépenses de l'exercice	550,00 €
* report antérieur	19 437,49 €

Soit un excédent d'investissement de21 623,40 €

Affectation des résultats :

* en fonctionnement, report du solde créditeur.....	1 576,97 €
* en investissement, report du solde créditeur	21 623,40 €

SERVICE ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Il ressort du résultat 2011 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	78 565,09 €
* dépenses de l'exercice	60 692,87 €
* report antérieur	58 441,70 €

Soit un excédent de fonctionnement76 313,92 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	10 254,21 €
* dépenses de l'exercice	1 952,53 €
* report antérieur	91 939,07 €

soit un excédent d'investissement de.....100 240,75 €

* restes à réaliser (dépenses)	6 279,00 €
--------------------------------------	------------

Affectation des résultats :

* en fonctionnement, report du solde créditeur	76 313,92 €
* en investissement, report du solde créditeur	91 939,07 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Il ressort du résultat 2011 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	27 587,57 €
* dépenses de l'exercice	22 672,18 €
* report antérieur	43 251,33 €

Soit un excédent de fonctionnement70 838,90 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	13 834,99 €
* dépenses de l'exercice	11 673,01 €
* report antérieur	6 166,46 €

soit un excédent d'investissement de.....8 328,44 €

* restes à réaliser (dépenses)	9 029,80 €
--------------------------------------	------------

Pour un besoin de financement de701,36 €

Affectation des résultats :

* Excédent de fonctionnement réparti comme suit :	
* en investissement, besoin de financement.....	701,36 €
* reste à affecter en fonctionnement.....	47 465,36€

Les comptes administratifs et les comptes de gestion étant identiques, sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

2 – ACHAT PHOTOCOPIEUR POUR L'AGENCE POSTALE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du mauvais état de fonctionnement du photocopieur de l'agence postale, acquis en 1999.

Il affirme la nécessité de son remplacement et présente les deux propositions reçues :

→ **3TIC – GUERET** pour un montant de 1 291,00 € HT ; 1 542,84 € TTC

→ **AEI PLEIN CIEL – GUERET** pour un montant de 1 587,00 € HT ; 1 898,05 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

=> de retenir la proposition faite par 3TIC pour un montant de 1 291,00 € HT ; 1 542,84 € TTC.

=> d'accepter le contrat de maintenance d'une durée de 5 ans pour un coût copie monochrome HT de 0,010 €

=> d'inscrire ce photocopieur à l'inventaire sous le n° 201204.

=> d'affecter la dépense à l'article 2183 du budget primitif 2012

3 – GERANCE DE LA BUVETTE (LICENCE IV)

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal qu'il y a lieu de recruter un gérant de la buvette et de fixer la période d'ouverture. Il propose que celle-ci soit du **1^{er} mai au 30 septembre 2012** et demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la redevance perçue par la Commune à l'issue de la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de confier la gestion de la Licence IV à Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Gérant du Restaurant « Au repère » 6 rue de La Prison 23300 LA SOUTERRAINE et domicilié 1 Chemin de Beaulieu, 23300 NOTH pour la période du **mardi 1er mai au vendredi 30 septembre 2012 inclus**.
- De fixer le montant de la redevance à **900 €** pour la saison.
- Que les frais d'eau et d'électricité seront à la charge de la Collectivité. Ces réseaux seront fermés au plus tard le 6 octobre 2012.
- Mandate le Maire pour tous actes et signatures relatifs à cette décision.

4 – SERVICE ADDUCTION EAU POTABLE : Réclamations

Suite à une réclamation faite par un abonné du service des eaux concernant la prise en charge par la collectivité de la facture de réparation d'une fuite sur son installation d'eau et après lecture des différents courriers transmis et au vu de la pièce jugée défectueuse, **le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de ne pas donner une suite favorable.**

5 – ASSOCIATION VERT & BLEU : Motion

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'Association depuis la création de la décharge des Grandes Fougères et précise le soutien apporté par tous les maires du bassin versant Cazine-Brézentine, Naillat et Noth.

Il informe l'assemblée que le président de l'Association VERT & BLEU souhaite créer un collectif pour demander l'arrêt de l'enfouissement et souhaite la suspension de la création du casier par le SIERS.

L'assemblée souhaite soutenir l'association dans cette démarche en votant une motion mais se donne un temps de réflexion pour préparer une motion reprenant tous les problèmes environnementaux.

6 – ASSOCIATIONS COMMUNALES : convention de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les nombreuses demandes annuelles d'utilisation de la salle polyvalente par les associations communales.

Il précise qu'actuellement cette salle est mise gratuitement à la disposition des associations dont le siège social est domicilié sur la commune ou ayant un rôle associatif au sein de la commune.

Il indique qu'il serait nécessaire d'établir une convention de location réglementant l'utilisation de la salle ainsi qu'un état des lieux à chaque entrée et sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ➔ **décide que soit établie une convention de location pour les associations dont le siège social est domicilié sur la commune ou ayant un rôle associatif au sein de la commune.**
- ➔ **décide la réalisation d'un état des lieux à chaque entrée et sortie de location.**
- ➔ **décide de maintenir la gratuité pour ces associations.**
- ➔ **mandate le Maire pour tous actes et signatures relatifs à cette décision.**

7 – PLANNING TENUE DU BUREAU DE VOTE : Elections présidentielles

Il est remis à chaque conseiller un planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles, des 22 avril et 6 mai prochains. Ce planning peut être modifié selon la disponibilité de chacun des élus.

8 – QUESTIONS DIVERSES

→ BAR DES SPORTS :

Le dossier a été présenté en commission des finances de la Communauté de Communes du Pays Sostranien le 19 mars 2012. Une aide financière sous forme de fonds de concours de 30 000,00 € peut être attendue.

Le service des domaines a été sollicité pour l'estimation des biens de Bernard et Pierre FRADET.

→ DOMAINE DE LA FOT :

Le permis de construire est accepté, l'ouverture est prévue début avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,
Michel DISSOUBRAY

La secrétaire de séance,
Mme Solange MAREST